

[Traduction]

***LES MAISONS CONSTRUITES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS**

Question n° 2357—**M. P. B. Rynard:**

1. Combien de maisons ont été bâties en Ontario pendant les cinq dernières années sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien de prêts a-t-on consentis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants auxquels à la fois le mari et la femme avaient droit?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est 2,002. Voici la réponse à la deuxième partie: Le règlement sur les terres destinées aux anciens combattants prévoit que si un homme et son épouse sont tous deux anciens combattants, l'un d'eux seulement peut profiter des avantages de la partie I de la loi. L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants n'est pas en mesure de rapporter s'il y a des femmes d'anciens combattants établis sur des terres qui ont elles-mêmes fait partie des forces armées.

LES RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 2358—**M. Howard (Skeena):**

Y a-t-il, au sein du ministère des Affaires des anciens combattants, une direction ou une division chargée des questions de relations publiques et, dans l'affirmative, combien de personnes y sont employées et quel nom porte officiellement cette direction ou division, à combien s'élèvent ses dépenses pour l'année financière 1968-1969, quel poste occupait chacun des employés de ce service, quel traitement a reçu chacun d'eux et quels sont leurs titres et qualités?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Le ministère des Affaires des anciens combattants a une division chargée des questions de relations publiques. Elle compte onze employés et porte officiellement le nom de Division des relations publiques. Ses dépenses globales durant l'année financière 1968-1969 se sont élevées à \$117,427. Les postes qu'elle comprend, ainsi que les titres, qualités et traitements de chacun des employés, sont les suivants: Le chef, Division des relations publiques, agent d'information 4, au traitement de \$14,490 par année. Depuis son arrivée au ministère en 1944, il s'est toujours occupé d'information et de relations publiques; il est chef de la Division depuis 1954; il est membre agrée de la Société canadienne des relations publiques. Il a fait du service militaire outre-mer durant la seconde guerre mondiale; un agent d'information 3, au traitement annuel de \$10,960. Il est diplômé en droit de l'Université Laval;

[L'hon. M. Pepin.]

il compte neuf ans d'expérience dans le journalisme et fait partie de la Division des relations publiques depuis deux ans. Un agent d'information 2, au traitement annuel de \$9,660. Cette personne détient un diplôme de la faculté des Arts de l'Université de Toronto; elle compte vingt ans d'expérience au ministère des Affaires des anciens combattants et fait partie de la Division des relations publiques depuis huit ans, à titre de rédactrice des publications du ministère; elle est membre de l'Association canadienne des rédacteurs de publications d'entreprises. Un agent d'information 2, au traitement annuel de \$9,800. Celui-ci a été à l'emploi de postes privés de radiodiffusion, ainsi que publiciste à Radio-Canada pendant onze ans; il est entré à la Division des relations publiques du ministère au mois d'octobre 1968. Il a servi outre-mer durant la seconde guerre mondiale. Un agent d'information 1, au traitement annuel de \$8,412. Celui-ci a été reporter pour les grands quotidiens; il a été huit ans adjoind en publicité au ministère du Commerce et fait partie de la Division des relations publiques du ministère depuis sept ans. Il a servi outre-mer durant la seconde guerre mondiale. Un agent d'administration 1, au traitement annuel de \$7,812. Il compte plus de 25 ans d'expérience au ministère, entièrement dans des travaux d'écriture et d'administration; il fait partie de la Division des relations publiques du ministère depuis le mois de mai 1968. Personnel de soutien: Un CR 4, traitement \$5,211 par année; deux CR 3, traitement \$5,124 par année; un CR 3, traitement \$4,656 par année; un ST 2, traitement \$3,852 par année.

LES AGENTS DE RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question 2401—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Travaux publics compte-t-il des agents des relations publiques parmi son effectif et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, combien ce service a-t-il coûté?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Non.

2. Sans objet.

LES PRIX DES MACHINES AGRICOLES

Question n° 2402—**M. Beaudoin:**

A-t-il été établi par la Commission royale d'enquête sur les machines agricoles que les prix des divers modèles de tracteurs étaient beaucoup moins élevés en Angleterre qu'au Canada et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour abaisser les prix au Canada?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La Commission royale d'enquête sur les machines agricoles a préparé pour le Congrès